

INFO VILLERS

LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers colotis,

Ça y est, nous refermons le chapitre de cette année 2023. L'occasion pour nous de faire un point sur les différentes actions qui ont rythmées la vie de notre association. J'ai la fierté de présider à nouveau une équipe avant tout investie et attachée à préserver la beauté de notre environnement. Je remercie vivement Stéphanie Delaporte pour le travail accompli lors de ces 3 dernières années et souhaite la bienvenue à Laurent Le Leonnec et Patrick Sultana qui nous ont rejoint.

Cette année, j'aimerais faire un focus particulier sur l'importance que revêt l'assemblée générale, car c'est à cette occasion que vous pouvez proposer et voter des résolutions structurantes pour l'avenir. Chacun de nous contribue à faire évoluer notre Hameau. Nous tenons à remercier les colotis présents ou représentés pour le partage et la qualité des échanges lors de la dernière assemblée, mais nous regrettons la faible participation, seulement 30 % !

En 2024, la mairie publiera le nouveau Plan Local d'Urbanisme. Nous présenterons aux votes de la prochaine assemblée la révision de notre cahier des charges pour lequel nous recueillerons vos avis auparavant. Il est important, pour la préservation de notre cadre de vie, que vous soyez nombreux à voter pour respecter la règle de la majorité absolue.

Le conseil syndical et moi-même vous souhaitons à tous et à vos proches nos vœux les plus sincères pour cette année qui s'ouvre devant nous, qu'elle vous apporte épanouissement, bonheur et succès dans tout ce que vous entreprendrez.

Bien à vous,

*Gérard Touratier
Président de l'A.S.P.H.V.*

ILS NOUS ONT REJOINTS



"C'est avec satisfaction que je rejoins le Conseil Syndical, et j'espère que mon implication contribuera utilement à préserver un avenir durable pour notre Hameau."

Laurent Le Leonnec



"Très heureux d'avoir rejoint le bureau, j'espère pouvoir apporter de belles idées afin de rendre la vie au Hameau encore plus agréable !"

Patrick Sultana

EN QUELQUES CHIFFRES



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE HAMEAU ?

L'urbanisme du Hameau de Villers est régi par deux types de règles :

- Celles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : dispositions de droit public, relevant de la responsabilité de la commune, qui définissent les grandes orientations d'aménagement et réglementent toutes les constructions de la ville.
- Celles du cahier des charges du Hameau : dispositions de droit privé qui engagent contractuellement chacun des colotis au sein de l'ASPHV et qui garantissent à chaque membre du lotissement une préservation de son cadre de vie et de la valeur de son patrimoine.

Ce sont ces deux règlements que l'on doit respecter lorsque l'on veut construire, démolir, modifier un bâtiment ou un terrain dans le Hameau de Villers.

Après une phase d'enquête publique (du 16 novembre au 16 décembre 2023), le PLU de la commune va être révisé en 2024. Le point saillant de cette révision qui nous concerne tout particulièrement est le classement du Hameau en espace boisé protégé (article L151-23 du Code de l'Urbanisme).

L'ASPHV s'est attachée très tôt à sensibiliser la mairie à l'intérêt d'un rapprochement des textes du futur PLU applicables sur notre secteur avec le cahier des charges du Hameau.

La commune nous a entendu et a choisi de faire évoluer certaines règles d'urbanisme afin de prendre en considération nos prescriptions techniques et environnementales.

Exemples :

- En plus de l'emprise au sol des constructions qui ne pourra excéder 12% de la surface du terrain, la mairie limite l'emprise au sol des constructions. Elles ne pourront pas excéder 200 m².
- Les clôtures devront être composées au choix :
 - d'une haie
 - d'un muret d'au plus 0,60 m de hauteur
 - de grillage posé sur potelets métalliques, en béton ou maçonnés
 - de grilles
 - de lisses verticales ou horizontales, ajourées d'au moins 5 cm

Une combinaison de ces éléments sera admise. Tout dispositif visant à rendre occultant la clôture est interdit.

Il nous semble donc logique, à notre tour, de faire évoluer certaines règles de notre cahier des charges afin qu'elles soient en conformité avec le futur PLU. Ce sera l'un des chantiers de l'année 2024.

L'ALLÉE BOURETTE : EN ROUTE POUR UN DEUXIÈME CENTENAIRE...« SAISON 5 »



Comme prévu, ont été plantés 28 arbres (Metasequoia et Sapins d'Espagne en alternance) sur le côté pair de l'allée, ainsi que 4 petits Douglas dans le bas de l'allée en remplacement d'arbres morts.

Le reboisement sera finalisé en 2024 avec la plantation de 16 arbres (selon le même schéma d'alternance) sur l'autre côté de l'allée.

Nous avons obtenu une subvention de 10 000€ de la région Ile de France pour ces plantations.

Les Douglas restants bénéficieront d'une taille d'entretien et de sécurité pour ceux qui le nécessitent dans toute l'allée (86 arbres).

Allée de Champagne : 20 arbres ont été replantés cet automne par la commune (alternance de Sophora Japonicum et Gleditsia triacanthos).

Prévisions pour 2024 : poursuite du repeuplement en arbres de cette allée.

Les arbres d'alignement de nos allées : 20 arbres ont été plantés en 2023. Nous avons constaté la présence de la maladie de la suie sur les érables acer platinoïdes nécessitant de remplacer les arbres morts par des espèces y résistant.

Cette année, 36 arbres seront mis en place. (remplacement d'arbres morts (12) ou manquants, et plantations non réalisées en 2023).

Sur le plan sanitaire, les érables acer platinoïdes restent sous surveillance.

Nous renouvelons nos conseils pour le respect des arbres d'alignement et la bonne reprise des jeunes sujets :

- Respect des cuvettes d'arrosage, du paillage, des tuteurs
- Pas de tontes, débroussaillage, creusement proche du système racinaire, pas d'empierrement perméable ou non à moins d'un mètre minimum autour de l'arbre...
- Arrosage, entretien et élagage sont exclusivement réalisés par les entreprises qui en ont la charge.

Plus d'informations sur la protection des arbres d'alignement : Code de l'environnement art L 350-3 et www.arbrecaue77.fr

Les élagages des allées sont prévus comme d'habitude à la fin de l'hiver.

L'élagage est un art difficile et pour des conseils vous pouvez consulter la CAUE 77 : www.arbrecaue77.fr/elaguer-et-tailler

Bois de Villers : Au cours de l'hiver 2023, afin de respecter la nidation des oiseaux et la reproduction des espèces y vivant, les travaux de dépressage et nettoyage manuel favorisant le développement du jeune peuplement et l'entretien des cloisonnements ont été effectués.

Veille sanitaire : Nous assistons au Hameau, à un appauvrissement de notre patrimoine arboricole du fait de maladies, d'abattages injustifiés et de plantations d'espèces non endémiques. En relation avec des experts arboricoles, nous suivons l'évolution sanitaire des arbres, pour dépister les maladies mycosiques et parasitaires, et anticiper le choix des espèces de remplacement.

Il est donc essentiel de nous contacter systématiquement avant tout abattage que vous envisageriez dans vos jardins et nous prendrons le temps de nous déplacer pour apprécier leur état et vous conseiller.

POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DU HAMEAU, AGISSONS TOUS ENSEMBLE !

Notre Hameau est un lieu jouissant d'une nature exceptionnelle et il nous appartient à tous de la préserver de notre mieux. De nombreux animaux peuplent nos jardins et les alentours de nos maisons : **aidons-les à prospérer !**

Voici **quelques petits conseils** pour que chacun puisse agir très facilement. N'hésitez pas à **impliquer les enfants** qui seront ravis de rendre nos compagnons sauvages plus nombreux et plus heureux !



Retrouvez plus de détails (dont des liens internet vers des plans de fabrication et autres conseils) ainsi que les sources sur le site de l'ASPHV (asphv.com).

- **Pratiquer une tonte au juste besoin.** Chaque petit coin laissé plus naturel aidera insectes, oiseaux, petits animaux à se développer plus facilement et créer ainsi de vrais refuges de biodiversité (et vous fera gagner du temps). Vous pouvez également jouer sur ces zones pour structurer votre jardin !
- **Réaliser ou maintenir des petits passages dans nos clôtures** pour laisser les animaux circuler entre les parcelles : c'est important pour la biodiversité et leur bien-être. Retenir qu'il faut idéalement un trou de 15x15cm voire plus pour laisser passer les hérissons
- **Composter vos feuilles mortes.** C'est le meilleur moyen -et le plus facile- de gérer les feuilles, bien présentes sur notre Hameau...
- **Installer des nichoirs à chauve-souris et à oiseaux** pour lutter contre les moustiques et les chenilles processionnaires du pin : elles en mangent chacune des centaines voire des milliers par nuit ! Voir les liens dans l'article du site ASPVH pour les plans de fabrication.
- **Installer un abri à hérissons** ou accueillir un hérisson en détresse pour quelques temps dans votre jardin. Contact de « L'Arche des hérissons » à Corbeil-Essonnes pour se proposer en famille d'accueil : 0613361337. *(Voir les liens dans l'article du site de l'ASPHV pour les plans de fabrication des abris et des « restos ».)*
- **Planter des haies fleuries**, variées, des fleurs et des espèces mellifères. Privilégier la variété des espèces et celles qui produisent des fleurs : cela aide les abeilles et donc toute la nature ! *(Voir les liens dans l'article du site de l'ASPHV pour des idées d'espèces à planter.)*

Vous souhaitez aller plus loin ? Créez un refuge de biodiversité chez vous ? Plus d'infos et de conseils biodiversité sur le site de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) : lpo.fr

LE BUREAU DU SYNDIC

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter le bureau, par téléphone pendant les horaires d'ouverture ou par email.

38 bis allée de la Calmande
Tel : 01 60 65 91 91
hameau-de-villers@asphv.com
Site Internet : www.asphv.com
Ouverture : lundi matin de 8h30 à 12h,
mardi, mercredi et jeudi après-midi de 14h à 17h30

